

Réalisation d'un GARAGE SMUR CH ST PALAIS

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS
Avenue Frédéric de Saint JAYME – 64220 SAINT-PALAIS

DCE

MARS 2026

CCTP Lot 1 Macro-lot -1.1 V.R.D. : VOIRIE – RESEAUX DIVERS

MAÎTRE D'OUVRAGE :

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS
Avenue Frédéric de Saint JAYME – 64220 SAINT-PALAIS

ARCHITECTE :

MATHIAS GULACSY, architecte dplg
97 rue Maubec – 64100 BAYONNE – Port : 06 08 82 51 80
gulacsy.architecte@orange.fr

BUREAU D'ÉTUDES FLUIDES :

BET SIMOTECH
Espace Technologique J. Bertin – 22rue Hélène Boucher – 40220 TARNOS -Port :07 62 55 49 00
contact@simotech.fr
BET CFE
20 avenue Las Bordes – 64420 Soumoulou – Port : 07 83 71 13 25
accueil@betcfe.fr

SOMMAIRE

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	4
1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	4
2 – NORMES ET RÈGLEMENTS	4
3 – IMPLANTATION	4
4 – ENTRETIEN DES VOIES	4
5 – PLAN DE REPÉRAGE DES RÉSEAUX	4
6 – LIAISON ENTRE LES CORPS D'ÉTAT	4
7- PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ DE L'OFFRE	5
8- NATURE DU MARCHÉ DES TRAVAUX.....	5
9- CONTENU DE DOSSIER TECHNIQUE	5
10- VERIFICATION DES DOCUMENTS	5
11– CHOIX DES MATÉRIAUX.....	6
12– GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE	6
TRAVAUX DE PRÉPARATION	7
1 – CHAPITRE 1B : VRD TERRASSEMENT	7
1.1– TERRASSEMENT	7
1.2 – VOIRIE	7
2 – CHAPITRE 2B : VRD RÉSEAUX HUMIDES	8
2.1 – ASSAINISSEMENT EP.....	8
2.2 – ASSAINISSEMENT EU/EV	8
2.3 – SEPARATEUR HYDROCARBURE	9
2.4 – EAU POTABLE	9
2.5 – FOURNITURE DU PLAN DE RECOLEMENT ET DES ESSAIS CONTRÔLE ENTREPRISE	10
3 – CHAPITRE 3B : VRD RÉSEAUX SECS	10
3.1 – ÉLECTRICITÉ - CFO.....	10
3.2 – TÉLÉPHONE - CFA	10
3.3 – FOURNITURE DU PLAN DE RECOLEMENT ET DES ESSAIS CONTRÔLE ENTREPRISE	10
4 – CHAPITRE 4B : ESPACES VERTS.....	11
4.1 – ENGAZONNEMENT APRÈS RÉGALAGE DES TERRES.....	11
5 – CHAPITRE 5B : PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE	11
C – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (D.P.G.F.)	11

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Le présent projet consiste en la réalisation du garage SMUR du CH de SAINT PALAIS, avenue de Saint JAYME – 64220 SAINT PALAIS

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent C.C.T.P. fixe les modalités techniques à respecter pour l'exécution des travaux relatifs au Macro-lot 1, lot-1.1, pour les aménagements extérieurs au bâtiment, objet de la présente opération.

L'entrepreneur devra, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession indispensables à l'achèvement complet de sa mission, dans le respect des normes techniques et des règlements d'hygiène et de sécurité.

L'entrepreneur devra se mettre en rapport en temps utile avec les corps d'état afin de préciser les dispositions particulières des travaux à obtenir.

Il devra en outre consulter les descriptifs des autres corps d'état car il ne pourra en aucun cas invoquer une méconnaissance des ouvrages communs à un ou plusieurs lots.

2 – NORMES ET RÈGLEMENTS

Tous les travaux de la profession concernant le présent lot seront prévus et la mise en œuvre des matériaux sera conforme aux prescriptions techniques, DTU, normes, notes, instructions techniques et à la réglementation française telle qu'elles se trouvent être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les Normes Françaises homologuées (NF), les documents techniques unifiés (D.T.U) et/ou le(s) document(s) des fabricants.

3 – IMPLANTATION

Les implantations et nivellements nécessaires à l'exécution des travaux du présent lot sont à la charge de l'entreprise adjudicataire.

4 – ENTRETIEN DES VOIES

L'entrepreneur sera responsable du maintien en bon état de service des voies, réseaux, fossés, clôtures et autres installations de toute nature, affectées à ses propres travaux, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du terrain. Il devra, le cas échéant, faire procéder à tous travaux de réfection de réparation ou de nettoyage nécessaires.

Il appartiendra à l'entrepreneur, avant ouverture des fouilles pour fondations de réseaux, de pratiquer à ses frais la reconnaissance du sous-sol pour vérifier la position exacte des réseaux souterrains existants signalés par les entreprises ou organismes qu'il devra préalablement contacter.

5 – PLAN DE REPÉRAGE DES RÉSEAUX

Le jour de la réception des travaux, l'entrepreneur devra remettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre le plan de repérage des différents réseaux (existants avant travaux ou exécutés par lui).

6 – LIAISON ENTRE LES CORPS D'ÉTAT

L'entrepreneur devra conduire les travaux de manière à ne compromettre en rien la coordination du chantier avec les entrepreneurs des lots dont il n'est pas titulaire. Il devra assurer avec ces derniers une liaison étroite afin de faciliter l'exécution des travaux dans les règles de l'art.

L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Il devra donc prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne pourra en aucun cas, ni à aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultés et les ignorer.

Il est donné ci-après au chapitre « prescriptions particulières » à titre indicatif, les limites des prestations entre le présent lot et quelques corps d'état.

Il est précisé que cette liste n'est pas limitative et que l'entrepreneur du présent lot doit prévoir à sa charge, tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble de ses ouvrages.

De ce fait, ils ne pourront se mettre en rapport en temps utile avec les autres corps d'état afin de préciser les dispositions particulières à obtenir.

L'entrepreneur qui sera titulaire du présent lot devra exécuter l'ensemble des travaux sans pouvoir prétendre à plus-values pour prestations entre lots non explicitement décrites dans le CCTP ou figurées sur les plans du dossier.

7- PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ DE L'OFFRE

Pour être prise en considération, l'offre devra comporter une décomposition du prix global de l'acte d'engagement.

A cet effet l'entrepreneur présentera obligatoirement son offre sur le cadre de décomposition forfaitaire (C.D.F) joint au présent CCTP, ou de façon strictement similaire

Le présent CCTP fixe les modalités techniques à respecter pour l'exécution des travaux des lots 1 à 3 à effectuer sur les ouvrages constituant la présente opération. Avec projet décrit en base à chiffrer et description des options obligatoires à chiffrer et compléter à part en fin de DPGF.

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier les plans, les cotes, de signaler éventuellement toute anomalie et d'en tenir compte dans son offre.

Les entrepreneurs devront, comme étant compris dans leur prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, dans le respect des normes techniques, des règlements d'hygiène et sécurité, et de la charte environnementale ci-jointe.

Les prestations fournies devront respecter le phasage prévu du planning.

Pour être prises en considération, les offres devront comporter une décomposition du prix global et forfaitaire de l'acte d'engagement. (D.P.G.F.).

Les options numérotées obligatoires demandées, seront chiffrées indépendamment et ne seront pas incluses dans le montant de l'acte d'engagement, mais obligatoirement préciser en annexe, suivant le montant des prestations par rapport au prix de la solution de base décrite au CCTP.

Pour être prise en considération, l'offre doit obligatoirement respecter les postes du bordereau. L'entreprise pourra toutefois, à son initiative, ajouter les sous détails et les postes complémentaires qu'elle jugera nécessaires pour expliciter son offre. Les quantités qui y figureront seront celles de sa propre estimation.

Les quantités portées dans le cadre de décomposition du prix ne pourront pas être remises en cause en cours de chantier et aucun supplément ne sera accepté du fait d'éventuelles erreurs sur elles.

8- NATURE DU MARCHÉ DES TRAVAUX

Pour l'ensemble des travaux des lots 1 à 3, le marché est passé à prix forfaitaires.

Les entrepreneurs sont réputés avoir visité les lieux et avoir apprécié, les difficultés éventuelles d'exécution.

Ils ne pourront en aucun cas, arguer d'une erreur ou omission des pièces pour se soustraire à tout ou partie de la mission qui leur est confiée.

9- CONTENU DE DOSSIER TECHNIQUE

En complément du présent document, le dossier technique comprend toutes les pièces définies par le CCAP.

10- VERIFICATION DES DOCUMENTS

L'entrepreneur doit se rendre compte de l'importance et de la nature des travaux et fournitures à réaliser et suppléer le cas échéant, par ses connaissances ou son expérience, aux détails du projet qu'il jugerait insuffisants, inexacts, omis ou mal indiqués, ou contraire aux règles à respecter.

Il devra faire, dès son offre, toutes les rectifications éventuellement nécessaires et en inclure les incidences financières dans son prix forfaitaire.

IL est entendu que l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, arguer de ces omissions ou erreurs aux plans et aux descriptifs pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, ou pour se dispenser d'exécuter intégralement les installations demandées répondant aux besoins exprimés et aux normes en vigueur.

11- CHOIX DES MATÉRIAUX

Les marques des produits décrits dans le présent CCTP sont données à titre indicatif pour renseigner l'entrepreneur sur la qualité recherchée. Il appartiendra au maître d'œuvre, en cas de marques différentes proposées par l'entrepreneur, de juger l'équivalence de qualité et ses contraintes de mise en œuvre dans le projet.

12- GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

Cette garantie ne se substitue pas mais vient en complément de la garantie légale qui comporte :

- Pour l'entrepreneur, la garantie découlant de l'article 1792-3 du Code Civil.
- Pour le fabricant, la garantie découlant des articles 1641 et suivant du Code Civil relatifs aux vices cachés du produit.

En cas de substitution de la préconisation décrite ci-dessus par un procédé équivalent, ce procédé devra bénéficier des mêmes garanties conjointes de l'entrepreneur et du fabricant.

Cette substitution devra donner lieu à un accord express du Maître d'œuvre.

B – DESCRIPTION DES OUVRAGES

TRAVAUX DE PRÉPARATION

Avant tout début de travaux, sera établi un constat d'état des lieux contradictoire entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'entrepreneur qui sera diffusé aux parties concernées.

Cet état des lieux concerne :

- Les voiries et constructions mitoyennes du projet,
- Les réseaux et installations existants sur le site,
- L'ensemble des constructions existantes susceptibles d'être affectées par les travaux.

Il sera constitué d'un dossier photographique et le cas échéant, il pourra être décidé la pose de témoins sur les fissures constatées.

1 – CHAPITRE 1B : VRD TERRASSEMENT

1.1– TERRASSEMENT

Décapage de la terre végétale zone talus, avec stockage sur le site pour réemploi après travaux à charge du Macro-lot 1, lot n° 1.1.

Décaissement et mise à la cote du Terrassement plate-forme de la voirie et plateforme du bâtiment, zone Nord-Ouest du site du centre hospitalier de saint palais.

Déblais-Remblais et évacuation des déblais excédentaires par le présent lot.

terre végétale et épandage sur les zones d'interventions des espaces verts pour engazonnement à partir du stock réalisé sur place.

Localisation : Voir plans et carnet A3

PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17

1.2 – VOIRIE

La chaussée existante d'accès servira d'accès chantier. L'entretien de celle-ci est prévu au lot n° 1.2.

Avant toute intervention, sciage de l'enrobé de la voirie existante pour délimiter la zone d'intervention et matérialiser les reprises futures.

Décroubage des zones d'enrobé impactées par le projet.

Pour le terrassement se reporter au chapitre 1 terrassement, du présent lot.

Pour les zones de voirie et de l'aire de lavage,
Fourniture d'un bidim sous fondation.

Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,25 m pour fondation voirie.
Nivellement à reprendre avant intervention finale.

Fourniture et pose de bordures T1, zone projet.

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement d'enrobé noir 90kg/m² accès et périphérie du garage SMUR, ainsi que la zone de l'aire de lavage.

Avant reprise des enrobés en jonction avec la zone du projet, sciage des enrobés pour une bonne jonction.

Compris toutes sujétions de reprise et réalisation.

Localisation : Voir plans et carnet A3
PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17
Plan VRD 18.1a & 18.1b

2 – CHAPITRE 2B : VRD RÉSEAUX HUMIDES

2.1 – ASSAINISSEMENT EP

Fourniture et pose de canalisations PVC CR 8 hors gel (moins 60cm au-dessus des génératrices), y compris ouverture et fermeture tranchées, diamètres donnés à titre indicatif, diamètre 200, diamètre 300, diamètre 160 et diamètre 125 avec pente minimum 1 cm / m en extérieur (Nord, Est, Sud).

Fourniture et pose d'un grillage avertisseur, couleur normalisée, avant fermeture de la tranchée.

Fourniture et pose de regards pieds des chutes EP.

Fourniture et pose de regards à grille 400 x 400.

Fourniture et pose de caniveau à grille de largeur 20cm ou caniveau fonte

Voir plan RDC, Caniveau à grille situé devant l'accès garage SMUR, porte S1, et porte piétons P1 niveau RDC.

Fourniture de regards de jonction EP.

Fourniture et réalisation du regard de branchement sur le réseau existant.

Couverture des réseaux 60cm au-dessus des génératrices.

Branchement sur les réseaux existants.

Les calculs des dimensions des réseaux et des plans d'exécution à la charge du présent lot.

Compris tranchées ouverture, fermeture et toutes sujétions de dimensionnement, de plans d'exécution et mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et carnet A3
PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17
Plan VRD 18.1a & 18.1b

2.2 – ASSAINISSEMENT EU/EV

Fourniture et pose de canalisations PVC CR 8 diamètre à définir, hors gel (moins 60cm au-dessus des génératrices), y compris la tranchée ouverture et fermeture avec pente extérieure au bâtiment 1 cm / m minimum en extérieur.

Fourniture et pose d'un grillage avertisseur, couleur normalisée, avant fermeture de la tranchée.

Fourniture et pose de regards de jonction EU/EV.

Fourniture et mise en œuvre d'un regard de branchement diamètre 400 (à chaque sortie RdC) y compris fonte pour raccordement sur réseaux en attente, à titre indicatif.

Fourniture regard de branchement aux réseaux existant diamètre 800 à titre indicatif.
Couverture des réseaux 60cm au-dessus des génératrices. (si moins bétonnage)

Compris tranchées ouverture, fermeture et toutes sujétions de calculs, de plans d'exécution et mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et carnet A3
PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17
Plan VRD 18.1a & 18.1b

2.3 – SEPARATEUR HYDROCARBURE

Réalisation de l'aire de lavage, façon de pente vers un caniveau grille en fonte largeur 0,20m, longueur 3,00m

Fourniture et pose d'un séparateur d'hydrocarbure pour aire de lavage, (norme NF EN858-1), hors zone circulation, avec remblai supérieur maximum 0,50m, avec réhausses et tampons fonte de dimensions et de résistance adaptées.

Dans le cas de l'implantation dans une zone de circulation, prévoir une dalle de béton désolidarisée de l'appareil.

Fourniture et pose du caniveau grille fonte 0,20 x 3,20m, mise en œuvre au pied de la porte sectionnelle du garage SMUR.

Réalisation tranchées réseaux d'évacuation vers le séparateur hydrocarbure, regards de jonction et de branchement.

Bac séparateur avec zone débourbeur et zone séparateur, matériel type SIMOP, DUNEX Bonna Sabla ou équivalent.

Préparation de la fouille, plus 20cm de remblai latéral.

Pose du séparateur sur lit de sable compacté, raccordement entrée/sortie, remblai périphérique avec du sable, par couches compactées. Raccordement au réseau EP.

Tous les trous de visite seront réhaussés au niveau du sol fini.

L'entreprise devra prévoir la mise en service en eau clair, jusqu'à déversement, pour assurer sa mise en fonctionnement.

PM : remise en eau claire après chaque vidange.

Compris ouverture, fermeture fouille, toutes sujétions de calculs du séparateur, plans d'exécution et mise en œuvre.

Voir plans et carnet A3
PLANS : de masse 039/10,
Plan VRD 18.1a & 18.1b

2.4 – EAU POTABLE

Réalisation du réseau d'alimentation AEP à partir du réseau existant situé au nord de la parcelle en partie haute du terrain, bâtiment dialyse du CH de Saint Palais, voir plan de masse 039/10.

Compris ouverture, fermeture tranchée, réseau AEP, bouche à clef, accessoires de raccordement, grillage avertisseur, toutes sujétions de plans, et mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et carnet A3
PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17
Plan VRD 18.1a & 18.1b

2.5 – FOURNITURE DU PLAN DE RECOLEMENT ET DES ESSAIS CONTRÔLE ENTREPRISE

Fourniture dossier PV désinfection réseau AEP

Fourniture dossier passages caméra réseaux EP & EU/EV.

Fourniture du dossier séparateur hydrocarbures, compris notice de fonctionnement et d'entretien.

Fourniture des plans de recollement lors de la remise des DOE.

3 – CHAPITRE 3B : VRD RÉSEAUX SECS

3.1 – ÉLECTRICITÉ - CFO

alimentation électrique à partir des réseaux situés dans le TGBT bâtiment Dialyse existant au Nord.

Réalisation à partir du réseau existant situé au nord de la parcelle en partie haute du terrain, bâtiment dialyse du CH de Saint Palais, d'une tranchée commune CFO/CFA, ouverture, fermeture, compris remise en état du terrain, passage de la voirie haute, voir plan de masse 039/10.

Fourniture et pose de 2 fourreaux diamètre T.P.C. rouge 90 minimum, réseau électricité avec regard pour liaison avec fourreau T.P.C. 90 ou supérieur, dans le respect des coudes des câbles électriques, liaison à la gaine électrique EDF et liaison gaine électrique au lot 2, en RdC.

Mise en place de chambre de tirage, au départ, à l'arrivée et intermédiaire si nécessaire.

Compris ouverture, fermeture tranchée, fourreau TPC, coudes, chambres de tirage, accessoires et toutes sujétions de plans, et mise en œuvre.

Sera compris dans l'offre du présent lot la mis en place dans la tranchée commune des réseaux existants qui raccordent le bâtiment dialyse et qui passent hors sol, en pied du talus et en limite du mur fluides médicaux/O2.

Localisation : Voir plans et carnet A3

PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17

Plan VRD 18.1a & 18.1b

3.2 – TÉLÉPHONE - CFA

Mise en œuvre dans la tranchée commune – CFO.

Fourniture et pose de 3 fourreaux aiguillés minimum en PVC 42/45 pour le réseau téléphone, fibre pour raccordement à la gaine Télécom du bâtiment lot 2.

Compris mise en œuvre d'une chambre de tirage type L1T (téléphone) en limite de propriété (près du portail) et d'une chambre G1 pour la pénétration dans le bâtiment près de la porte du garage.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et carnet A3

PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17

Plan VRD 18.1a & 18.1b

3.3 – FOURNITURE DU PLAN DE RECOLEMENT ET DES ESSAIS CONTRÔLE ENTREPRISE

Fourniture plan recollement des ouvrages dans le cas d'une intervention sur les réseaux secs, lors de la remise des DOE.

4 – CHAPITRE 4B : ESPACES VERTS

4.1 – ENGAZONNEMENT APRÈS RÉGALAGE DES TERRES

En premier mise en place de la terre végétale sur une hauteur de 20cm à partir des terres végétales décapées et stockées suite aux travaux.

Réglage des terres.

Réalisation de l'engazonnement compris 3 tontes.

Voir chapitre 1,

Prestation à réaliser en pied du talus, zone située au-dessus du mur de soutènement.

Compris toutes sujétions de reprise et réalisation.

Localisation : Voir plans et carnet A3

PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17

Plan VRD 18.1a & 18.1b

5 – CHAPITRE 5B : PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Fourniture et pose de panneaux de signalisation de type Girod Ø300 sur poteau alu carré de hauteur 2,30m en conformité avec les normes en vigueur :

- 1 panneau attention sortie de véhicule
- 1 panneau interdit de stationner

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation : Voir plans et carnet A3

PLANS : de masse 038/01, 039/10, RDC 040/11, coupes 045/16 & 046/17

Plan VRD 18.1a & 18.1b

C – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (D.P.G.F.)

- 1) L'entrepreneur est tenu de vérifier le CCTP et de compléter le bordereau DPGF ci-joint (les quantités), de signaler éventuellement toutes anomalies et d'en tenir compte dans son offre.
- 2) Tous les éléments non complétés par l'entreprise dans le DPGF ci-joint, nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages en fonction de ses modes opératoires, seront considérés comme faisant partie du montant de l'offre de ladite entreprise.
- 3) Les entreprises doivent prendre connaissance des lots du présent appel d'offre et tenir compte des incidences éventuelles sur le présent lot et dans le chiffrage de l'offre remise.